



République Française  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL  
D' ARGENT 68160 Sainte-Croix-aux-Mines**

Affaire suivie par :  
M. VALENTIN  
Réf. : JMV/MG

## PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **23 Mars 2017** à 19 H 30 à la mairie de  
**Rombach-le-Franc**

Etaient présents sous la présidence de M. Claude ABEL, Président de la CCVA :

**Les Conseillers de Liepvre,**

M. Pierrot HESTIN  
M. Denis PETIT  
Mme Claudine EGERMANN

**Les Conseillers de Rombach-le-Franc**

M. Jean-Pierre HESTIN  
M. Patrick FEIL  
M. Pierre LEISY

**Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines**

M. Claude SCHMITT  
Mme Marie-Christine SALBER  
Mme Agnès HENRICHS

**Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines**

M. Paul DROUILLON  
M. Philippe JAEGI  
Mme Florence SAULAS  
Mme Bernadette WALLER

**Le Secrétaire du Conseil Communautaire,**

M. Jean-Marc VALENTIN,  
Directeur Général des Services

**Absents excusés ayant donné procuration :**

M. Pascal FEIL,  
Mme Nadège FLORENTZ  
M. Rémy VOINSON

procuration à M. Denis PETIT  
procuration à M. Jean-Pierre HESTIN  
procuration à M. Claude SCHMITT

# **ORDRE DU JOUR**

231/2017 Adoption du procès-verbal de la séance du 27/01/2017

232/2017 Débat d'orientations budgétaires

233/2017 Fixation des attributions de compensation 2017

234/2017 Smictom : Adhésion au groupement de commande portant sur l'achat de papier recyclé de reprographie

235/2017 Diminution de la participation du Smictom en contrepartie de la prise en charge des frais de collecte et de traitement des gens du voyage

236/2017 Indemnité de conseil du Trésorier

237/2017 Prise en charge des frais de déplacement d'un Conseiller Communautaire

## **DIVERS**

En préambule M. Jean-Pierre HESTIN accueille l'assemblée réunie dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Rombach-le-Franc, pour cette réunion importante concernant essentiellement le débat d'orientations budgétaires. Il passe ensuite la parole au Président qui ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes.

M. le Président propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

237/2017 Prise en charge des frais de déplacement d'un Conseiller Communautaire

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

M. le Président passe ensuite au 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour :

## **Administration Générale – Finances**

### **Administration Générale**

#### **231/2017 Adoption du procès-verbal de la séance du 27/01/2017**

M. Claude ABEL rappelle les différents points examinés lors de la séance du 27 janvier 2017. Sans observation sur le procès-verbal, il propose à l'assemblée de passer à son adoption.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** le procès-verbal de la réunion du 27/01/2017.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## Finances

### 232/2017 Débat d'Orientation Budgétaire 2017

#### 1. Les orientations 2017 de l'Etat concernant le secteur public local <sup>1</sup>

##### Poursuite de la consolidation budgétaire

La loi de Finances 2017, adoptée le 20 décembre 2016, fixe un objectif de réduction du déficit public à 2,7% en 2017 pour la première fois inférieure à 3% depuis 10 ans et une stabilisation de la dette publique à 96% du Produit Intérieur Brut.

Ce redressement des comptes publics repose pour une large part sur la maîtrise des dépenses publiques avec le plan d'économie de 50 milliards d'euros prévu sur 3 ans (2015-2017). Les collectivités locales, initialement mises à contribution pour 11 des 50 milliards d'euros en loi de programmation, verront encore cette année chuter leur concours financier (-2,63M€ après -3,67M€ en 2015 et 2016), notamment au travers d'une nouvelle baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Comme annoncé par le Président de la République en juin 2016, l'effort demandé en 2017 aux communes et aux intercommunalités au titre de la contribution au redressement des finances publiques sera diminué de moitié par rapport à ce qui était inscrit dans la loi de programmation.

Pendant des incertitudes subsistent pour l'avenir, notamment avec l'élection présidentielle en 2017 et le projet repoussé de réforme de la DGF.

##### Principales mesures relatives aux collectivités locales

Le PLF de 2017 reprend largement le triptyque des Lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- **Baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales.
- **Soutien de l'Etat à l'investissement local**. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- **Renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

##### Objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL)

Cet objectif, institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, se décline par catégorie de collectivités locales depuis 2016 et est revu chaque année. Pour 2017, ces objectifs sont globalement revus à la hausse.

Exprimé en pourcentage, il est **indicatif** et permet à chaque collectivité de comparer l'évolution de son budget à l'objectif global d'évolution de la dépense locale.

**Collectivités locales et leurs groupements**  
dont évolution des dépenses de fonctionnement

**2%**  
1,7%

##### 1) Report de la réforme de la DGF

Lors du 99ème congrès des maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé.

Le gouvernement souhaite que cette réforme, une fois la réflexion du Parlement aboutie, soit inscrite dans une loi spécifique qui prendra en compte la nouvelle carte intercommunale.

##### 2) Nouvelle baisse de la DGF en 2017 dans le cadre des concours financiers de l'Etat aux collectivités

Le montant de la DGF est fixé à 30,86 milliards d'euros en 2017.

La diminution de la DGF de 7,1% par rapport à 2016 représente 1,33% des recettes réelles de fonctionnement des collectivités de 2015.

---

<sup>1</sup> Sources :

Document de préparation au DOB édité par la Caisse d'Epargne  
Note AMF

La minoration de la DGF au titre du redressement des comptes publics de **2,63 milliards €** pour 2017 est répartie ainsi :

- 725 millions d'euros pour les communes
- 310 millions d'euros pour les EPCI
- 1148 millions d'euros pour les Départements
- 51 millions pour les Régions

Au-delà de la DGF, les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont en baisse passant de 51,1 milliards d'euros à 47,9 milliards d'euros avec une diminution sur les autres enveloppes (compensations fiscales, FCTVA, Dotation Compensation Réforme de la TP, DGD, variables d'ajustement) permettant de financer les nouvelles mesures (progression des dotations de péréquation, réforme de la DSU, dispositions communes nouvelles...)

### **3) Progression du Fonds de soutien à l'investissement local**

Ce fonds créé par la loi de finances 2016 est pérennisé et abondé de 200 millions d'euros pour atteindre 1,2 milliards d'euros en 2017. Ce fonds comprend plusieurs volets pour renforcer le soutien de l'Etat à l'investissement local :

- **Dotation de soutien aux communes et EPCI** d'un montant de 600 millions dont 450 millions pour les communes et EPCI et 150 millions pour les métropoles.
- **Enveloppe de 600 millions** dédiée au développement des territoires ruraux pour financer les contrats de ruralité et abonder la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Les subventions du FSIL seront attribuées par les préfets des départements et non plus par les préfets de région.

Par ailleurs, il est précisé que le FSIL est cumulable avec d'autres subventions et ne peut pas être refusé au motif d'un seuil minimal d'habitants ou de coût de l'opération.

### **4) Une diminution du FCTVA**

Le montant du FCTVA inscrit dans la loi de finances 2017 s'élève à 5,52 milliards d'euros en baisse de 522 millions d'euros par rapport à 2016. Cette estimation tient compte du niveau d'investissement constaté et prévisible des différentes catégories de collectivités sur les années 2015, 2016 et 2017.

Par ailleurs la réforme de la gestion du FCTVA annoncée en juin par le Président de la République consistant à « automatiser » le versement du FCTVA ne sera pas opérationnelle en 2017.

### **5) Suppression du coefficient de mutualisation**

Introduit par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, le coefficient de mutualisation devait mesurer le degré de mutualisation des services au sein des structures intercommunales pour, infine, intervenir dans la répartition de la DGF.

Le PLF propose de supprimer la référence au coefficient de mutualisation du code général des collectivités territoriales.

### **6) Les principales mesures concernant les dotations**

- **La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)**, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural, permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural.

Modifications des conditions d'éligibilité des EPCI à la DETR : l'article 60 modifie les seuils de population des EPCI éligibles pour être en cohérence avec la modification de la carte intercommunale qui auraient exclu bon nombre d'EPCI de l'éligibilité à la DETR

Montant de la DETR pour 2017 : 1 milliard €

- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : rétablissement de la DSR bourg centre pour les communes anciennement chef-lieu d'arrondissement qui en avait perdu le bénéfice.
- **Les modalités de répartition de la dotation nationale de péréquation (DNP)** et la dotation de solidarité rurale (DSR) sont maintenues.

### **7) Maintien du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**

Le FPIC instauré par la loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des EPCI les plus favorisés vers les ensembles intercommunaux les plus défavorisés. L'objectif d'atteindre en 2017 une enveloppe du FPIC correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1,15 milliards d'euros) est repoussé avec une enveloppe 2017 fixée à 1 milliard comme en 2016.

Par ailleurs, les communes « riches », celles dont le potentiel financier par habitant est 2 fois supérieur au potentiel financier par habitant moyen des autres communes membres d'un EPCI bénéficiaire, sont exclues du reversement FPIC. Enfin un nouveau mécanisme de garantie de sortie du FPIC est instauré avec 90% des montants perçus en 2016 pour les territoires inéligibles en 2017.

### **8) Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**

Comme chaque année, les revalorisations des bases de fiscalité directe locale sont introduites par amendement.

Le taux retenu est de 0,4% en 2017 contre 1% en 2016. A partir de 2018, la revalorisation sera désormais définie en fonction de l'inflation constatée et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle.

### La situation financière de la collectivité

Depuis plusieurs années la Communauté de communes du Val d'Argent tient un tableau de bord intitulé 'Suivi du reste à charge'. Ce document, établi en référence au Compte Administratif, permet de suivre l'évolution des centres de coût.

Fonctions		Reste à charge d'après CA 2016
0200+021	Administration Générale	403 779,31 €
0201	Parc Burrus	58 037,88 €
022	Gendarmerie (hors emprunt)	- 140 199,15 €
0231+0232	TLVA et RIT	86 042,24 €
11	SDIS	327 717,86 €
212+221+222+252	ENSEIGNEMENT	-23 319,32 €
4141+4142+253	SPORT	120 466,12 €
422+ 64	Centre Socio-Culturel	1 052 949,88 €
961+824	Chantier Vert et Environnement	13 011,03 €
321+323+954	Pôle Culturel	423 105,94 €
331	Comm. /Multimédia	53 776,18 €
901+902+904+907+ DE	Gestion Zones d'Activités + DE	- 10 157,03 €
951+952+953	Développement Touristique	335 056,96 €
940+72	Développement Local	75 785,49 €
813+815+816+820+025+962	Divers	28 414,15 €

TOTAL Section Fonctionnement (BG + DE+ Tellure)	804 467,54 €
Dettes & Emprunts (BG + DE + Tellure)	159 295,51 €
Amortissements (BG + DE + Tellure)	361 955,95 €
Attribution de compensation + FPIC (BG)	1 898 088,00 €
Recettes Fiscalités + Dotations (BG)	5 353 964,00 €
Total Dépenses (BG + DE + Tellure)	7 233 959,38 €
Total des Recettes (BG + DE + Tellure)	7 364 121,38 €
Résultat de l'exercice (BG + DE + Tellure)	130 162,00 €

Les tendances qu'il convient de retenir :

## Section de fonctionnement

### Dépenses

➤ **Chapitre 011** : Charges à caractère général

Une dépense en augmentation de 20,88 % par rapport à l'exercice précédent, soit environ 163 000 € de charges supplémentaires.

Qui s'explique en partie par la prise en charge des transports interurbains (coût évalué sur la proposition d'une entreprise) ainsi que l'étude qui s'y rapporte le tout nécessitant une inscription complémentaire de 67 000 € (41% de la charge supplémentaire)

Entre également dans ce montant environ 55 000 € de charges de fonctionnement pour les projets des services. (34% de la charge supplémentaire)

Le reste, 25%, se décompose par diverses contributions de charge générales dites « contraintes » dont 30% de ces charges pour les frais de chauffage du bâtiment CIAP (non facturé en 2016) et 39% pour l'entretien des bâtiments (CCVA, Gendarmerie, extérieurs Bagenelles) qui deviennent indispensables.

➤ **Chapitre 012** : Frais de personnel et frais assimilés

La dépense en frais de personnel et assimilés augmentent globalement cette année de 3.27% par rapport au CA 2016. Si l'on décompose le chapitre, les charges de personnel payées au compte 64 augmentent de moins de 1%. Ce sont donc les refacturations des personnels extérieurs des communes membres qui sont à l'origine de cette augmentation (prise en charge par la CCVA pour 40% du poste Habitat et pour 20% du poste comptable de SMAM)

La masse salariale représente donc 17.31% des dépenses réelles de fonctionnement (hors dépenses d'ordre) soit 0.48% de plus que l'année passée. Compte tenu des diverses augmentations légales (valeur du point, réforme Parcours Professionnels, carrières et Rémunérations, taux des caisses de retraite...) la masse salariale reste maîtrisée.

➤ **Chapitre 014** : Atténuation de produits

L'augmentation de la contribution au Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et communales (F.P.I.C) n'est pas encore connue à ce jour.

Nous appliquons une augmentation d'environ 5 % ce qui porte le FPIC à 231 380€ pour 2017 (222 480 € pour 2016). Cependant, la taxe de séjour n'ayant pas été reversée en 2016, il convient de l'inscrire cette année soit 11 000€ supplémentaires. Ce qui a pour conséquence d'augmenter le 014 à hauteur de 1.05%.

➤ **Chapitre 65** : Autres charges de gestion courant

Le montant prévisionnel des charges est de 2 530 037 € soit une augmentation de 6.15 % par rapport au réalisé en 2016 et 1.87 % par rapport au prévu 2016. L'OTVA n'a pas réclamé la totalité de la subvention inscrite au budget en 2016. Subvention versée de 210 000 € au lieu de 310 000 € initialement prévue.

La variation entre 2016 et 2017 se justifie essentiellement par une hausse de la subvention versée au Centre Socio Culturel dans le cadre de la DSP et une hausse des demandes des associations (inscription de 40 000 € pour le Pôle Culturel).

➤ **Chapitre 66 : Frais financiers**

Les frais financiers reculent de 26,15%. Cette forte diminution a pu être menée grâce à la renégociation de l'emprunt « toxique » courant 2016. Compte tenu de la conjoncture actuelle favorable, quelques taux variables ont également baissés.

➤ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles**

La CAF pratique des réfections sur la prestation de Service Enfance Jeunesse.

Nous sommes contraints de rétrocéder 8 000 € sur l'exercice 2015.

➤ **Chapitre 042 : Opération d'ordre**

Ce chapitre rend compte des écritures entre sections nécessaires pour prendre en compte l'amortissement des investissements des années précédentes. Certains amortissements se sont éteints en 2016 ; d'autre part, les investissements réalisés l'année passée ayant fortement diminués, - 43 % rapport à 2016, le montant à inscrire est de 117 628,39 € en 2017.

Compte tenu de ces divers éléments, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est en hausse de 5,64% par rapport à 2016. Malgré des hausses notables sur certains chapitres, le coût total est amoindri grâce à l'abaissement des investissements et à la réduction des taux d'intérêts.

## Recettes

➤ **Chapitre 013 : Atténuation de charges**

Ce chapitre comptabilise les remboursements effectués sur les charges de personnel (remboursement des frais de maladie CPAM, assurance statutaire, ...) ainsi que par l'ASP pour les contrats aidés.

Il ne reste que trois agents en contrat aidé dont les contrats se poursuivent sur 2017. On note cependant une diminution des taux de prise en charge.

➤ **Chapitre 70 : Produits de service**

Les ressources affectées proviennent pour l'essentiel (77%) de la refacturation d'une partie du personnel de la Régie Intercommunale de Télédistribution, de la refacturation du personnel du service technique sur le budget annexe Développement économique et Office de tourisme, ainsi que les facturations aux différentes communes. Ces refacturations sont réalisées en fonction des heures réellement effectuées.

Sont également pris en compte les refacturations du transport scolaire pour les + de 16 ans, des ordures ménagères, le paiement des abonnements à la médiathèque, les recettes du téléski, la refacturation de l'instruction des sols aux communes, ainsi que la participation du collège et du lycée à l'utilisation des équipements sportifs.

➤ **Chapitre 73 : Impôts et Taxes**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>1 968 245,80 €</b>
CFE	1 112 490,80 €
CVAE	761 292,00 €
IFER/ TASCOM	94 463,00 €

(Pour rappel en 2016 la contribution des entreprises s'élevait à 2 002 609 €, soit une diminution de 1.72 %)

<b>MENAGES</b>	<b>1 638 100,60 €</b>
Th & FB	1 599 223,60 €
TFNB	38 877,00 €

(Pour rappel en 2016 la contribution des ménages s'élevait à 1 626 796 €, soit une sensible hausse de 0,69%)

Nous avons perçu des rôles supplémentaires courant 2016 à hauteur de 125 557€.

Le chapitre 73 est estimé à 4 123 472 € pour 2017 soit en diminution de 3,49% (149 173 €) qui se constate essentiellement par des baisses de la CFE, de la TH et du rôle supplémentaire exceptionnel perçu l'an passé.

➤ **Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations**

Les recettes passent de 1 739 428,47 € pour 2016 à 1 620 652,00 € pour 2017, soit une diminution de 6,82 %.

En 2016, nous avons perçu une subvention de 25 000 € du Département pour régularisation sur transport scolaire concernant les exercices antérieurs ; recette exceptionnelle non reconductible en 2017.

Pour 2017, nous diminuons les recettes concernant le versement de la CAF pour le Contrat Enfance Jeunesse (probabilité de réfaction).

A partir de 2017, le Conseil Départemental ne subventionne plus les postes d'agents de développement (13 990 € perçus en 2016).

Au vu des éléments ci-dessus, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 3,80% par rapport à 2016.

**Le rapport entre les dépenses et les recettes de fonctionnement pressenties laissent apparaître un déséquilibre de 380 364,03 €. Ce montant devra être couvert pour respecter la règle de l'équilibre budgétaire.**

## Section d'investissement

### Dépenses

- **Chapitre 16** : Emprunts et dettes assimilées  
Le remboursement de la dette en capital s'élève à 251 292,78 €.
- **Chapitre 20** : Immobilisations incorporelles  
La dépense d'un montant de 174 060 € représente le PLUI.
- **Chapitre 21** : Immobilisations corporelles  
Le montant de 991 595,12 € correspond à :

Projets	montant
Reconstruction piste d'athlétisme	150 000,00
2 Fenêtres Œil de Bœuf CCVA	3 600,00
Porte ascenseur médiathèque	8 232,00
Finaliser achat collection patchworks Légeret	60 000,00
Installation de panneaux sentier du taennchel	24 000,00
Projet hydrogène	210 000,00
Salle de gym filet de fosse	8 363,60
ADAP	80 000,00
Faire réaliser la signalétique de "Les Clés du VA-CIAP"	12 000,00
Faire fabriquer des meubles de rangement pour patchworks	8 000,00
Aménager un local archives pour coll. Edler Lepavec	32 000,00
postes de travail	30 204,00
Matériel informatique	9 054,90
Matériel informatique	2 694,15
petit matériel informatique	3 600,00
Equipement de réseaux	3 360,00
Généralisation mutualisation SMAM	9 600,00
Mise en place d'un SIGBD Médiathèque	7 000,00
Mise en place d'une politique d'archivage	2 400,00
Remplacement matériel	3 486,47
Réaliser une maquette d'un bâtiment, imprimée avec une imprimante 3D	5 500,00
Réaliser en 3D le jardin Dietsch (partenariat Labs, PAH Guebwiller, lycée)	2 000,00
Proposer des ateliers de découverte autour de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur)	1 000,00
Acquérir du mobilier spécifique	42 000,00
Acquérir des supports multimédia	18 000,00
Acheter une autolaveuse	3 000,00
Concevoir et mettre en place une signalétique aux seins des espaces de la Médiathèque	5 000,00
Mettre en place une signalétique extérieur Villa Burrus (rue et parc)	7 500,00
Acquisition Immeuble Place Prensureauux	120 000,00
Aménagement OTVA	120 000,00

➤ **Chapitre 23 : Immobilisations en cours**

L'inscription s'élève à 250 705,20 € qui correspond à :

Projets	montant
Rénovation du matériel optique	246 000,00
Skate park	4 705,20

➤ **Chapitre 27 : Autres immobilisations financières**

Un prêt à hauteur de 30 000 € accordé à Alsace Centrale Initiative a été budgété pour 2017.

Le montant total des dépenses d'investissement (hors échéance emprunts) s'élève pour l'année 2017 à la somme de 1 446 360,32 € (inscriptions BP 2016 : 525 250€).

Il convient cependant de tenir compte d'un déficit reporté de 249 053,98 €.

La somme totale des dépenses d'Investissement 2017 (y compris capital de la dette et déficit d'investissement reporté 2016) s'élève à la somme de 1 952 626,26 €.

## **Recettes**

**Les recettes d'investissement (481 393,73 €) sont composées :**

- Compte 10222 FCTVA pour 232 339,75 €
- Compte 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés pour 249 053,98 €

D'autre part, une écriture d'ordre, d'un montant de 117 628,39 € est comptabilisée au titre des amortissements réalisés. La section d'investissement s'élève ainsi à la somme de 599 022,12 €.

Ces montants laissent apparaître un besoin de financement de 1 353 604,14 €.

**Le total du besoin pour assurer un équilibre des sections (Fonctionnement et Investissement) est de 1 733 968,17 €.**

---

En synthèse, on peut constater que l'année 2016 s'est soldée par un excédent de gestion en fonctionnement de 230 621,92 €. Ajouté au report 2015 (645 180,21 €), l'excédent global de fonctionnement s'élève à 875 802,13 €.

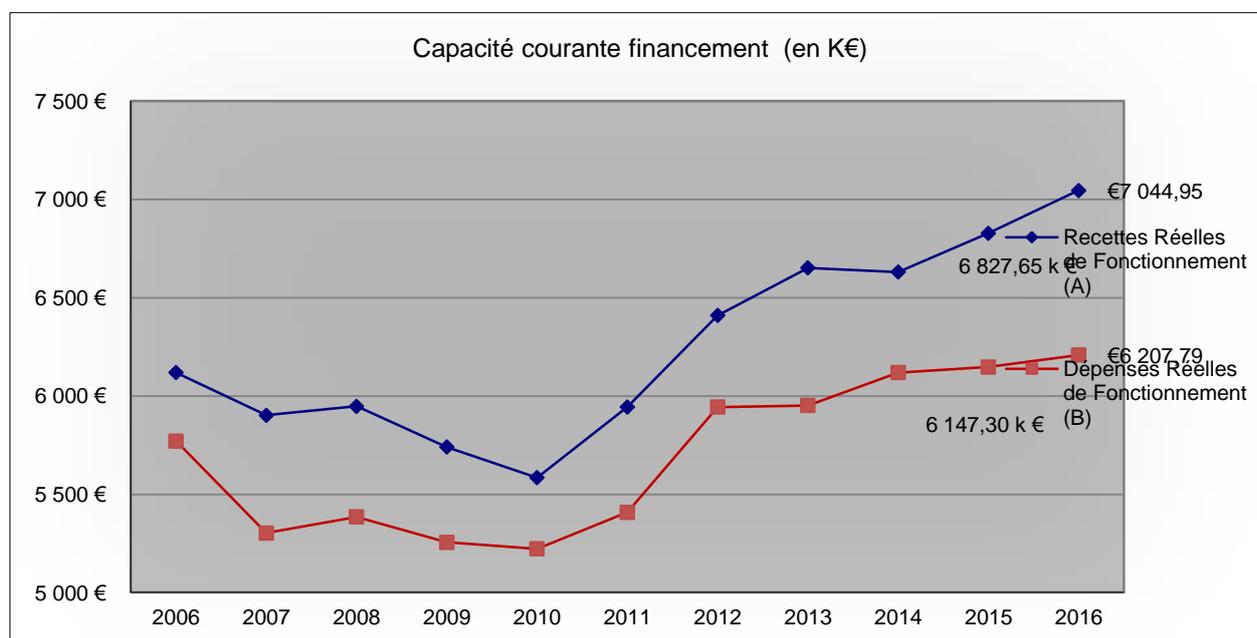
La section d'investissement affichant quant à elle un déficit de gestion de 229 890,91 € auquel s'ajoute un déficit reporté de 2015 d'un montant de 19 163,07 €, soit au total un déficit d'investissement de clôture de 249 053,98 €, il y aura lieu de couvrir cette somme par une affectation au BP 2017 prise sur l'excédent de fonctionnement.

Ainsi, après avoir procédé à cette affectation, l'excédent de fonctionnement disponible repris dans le BP 2017, s'élèvera à 626 748,15 €.

Au vu du CA 2016, on relève une CAF brute de 321 385,20 € donc suffisante pour couvrir le remboursement du capital des emprunts. En revanche, Le projet de budget 2017 laisse apparaître une capacité d'autofinancement négative de l'ordre de 274 K€ (Recettes réelles moins dépenses réelles)

Comme indiqué précédemment, la section de fonctionnement nécessitera donc un prélèvement de 380 K€ sur l'excédent reporté pour permettre son équilibre et laissera un solde disponible de 246 K€ au bénéfice de la section d'investissement.

Il est rappelé que cette dernière affiche un besoin de financement 1 353 604,14 € c'est-à-dire après avoir pris en compte les dépenses obligatoires (capital des emprunts, amortissement des subventions et la reprise du déficit reporté), les projets de dépenses d'équipement, les recettes financières telles que les amortissements des immobilisations et l'affectation de l'excédent de fonctionnement mais en ne prenant en compte, dans l'immédiat, aucune inscription de subvention d'équipement telles qu'elles apparaissent dans le tableau puisqu'aucune notification n'est arrivée à ce jour. Ce besoin de financement pourra être atténué par le solde disponible de la section de fonctionnement (maxi 246 K€). Reste donc approximativement 1 107 K€ à financer. Dans ce cas ce dernier se fera provisoirement par le recours à l'emprunt dans l'attente des notifications de subventions. Pour info : une annuité pour un emprunt de 100 K€ sur 15 ans représente environ 7 300 € avec prise en compte des taux d'intérêt actuels



## Situation de l'endettement

Au 1 janvier 2017, la charge de la dette (tout budget confondu) s'élève 6 187 486,85 €. Soit en augmentation de 10,25% par rapport à 2016.

L'état de la dette se caractérise de la façon suivante :

	<b>Affectation</b>	Charte Gissler	Capital restant dû au 01/01/2017	Echéance du prêt
<b>Année 2016</b> Emprunt Caisse Francaise de Financement Local	Regroupement d'emprunts. Principalement Tellure & Gendarmerie	1A	1 974 952,95 €	En 2025
<b>Année 2013</b> Emprunt Crédit Mutuel	Réhabilitation friche Budelpack ; Acquisition GRIMM/GILOT et FRAERING	1A	650 000,00 €	En 2023
<b>Année 2010</b> Emprunt Crédit Mutuel	Acquisition site La Forge & Crèche Inter-entreprise	1A	552 500,00 €	En 2021
<b>Année 2011</b> Emprunt Crédit Mutuel	Financement fin opération Tellure & autres investissements	1A	586 666,60 €	En 2026
<b>Année 2013</b> Emprunt Crédit Mutuel	Réhabilitation Edler Lepavec	1A	375 000,05 €	En 2027
<b>Année 2006</b> Emprunt Crédit Mutuel	Financement Centre de secours & subventions d'équipement	1A	130 893,47 €	En 2020
<b>Année 2010</b> Emprunt Dexia	Financement Centre de secours & subventions d'équipement	1A	88 720,74 €	En 2025
<b>Année 2015</b> Emprunt Caisse d'Épargne	Financement Archives Textiles et autres acquisitions	1A	346 500,04 €	En 2025

<b>Année 2016</b>				
Emprunt Caisse d'Épargne	Financement Pôle d'activités artisanales bijouterie joaillerie	1A	415 900,00 €	En 2031
<b>Année 2016</b>				
Emprunt Caisse d'Épargne	Financement création d'un bâtiment touristique au Col des Bagenelles	1A	142 500,00 €	En 2031
	Avance Financière CG 68 La Forge 2011		262 140,00 €	En 2020
	Avance Financière CG 68 Budelpack		661 713,00 €	En 2021

## **Les projets pour l'année 2017**

La Charte de Territoire a été adoptée le 26/11/2015. Ce document, élaboré par les conseillers communautaires, est le document de référence qui oriente l'action intercommunale pour la durée du mandat en cours et ce jusqu'en 2020.

Les services de la Communauté de communes se sont engagés dans l'élaboration de projets de services (qui ont fait l'objet d'une présentation en commission permanente le 23/02/2017).

Les orientations à prendre en compte sont les suivantes :

### ➤ **Au titre du socle transversal de Mutualisation**

- Le PLUI a été lancé courant 2016 pour un coût total de 174 060 €.
- Au titre de la mutualisation des services, et dans la perspective de la mise en œuvre du transfert de compétence « Eau & Assainissement » prévu par la loi pour 2018, il conviendrait d'engager une démarche consistant à anticiper les conditions de ce transfert.
- Par ailleurs, la mise en place d'un service commun « Marché & Achat Public » permettrait d'optimiser les dépenses réalisées.
- Piste de mutualisation à explorer : communication.

### ➤ **Au titre des Services aux habitants**

- La problématique de l'habitat est un sujet majeur en matière d'attractivité du territoire. Courant 2017, la CCVA a fait appel à une personne de la commune de Ste-Marie-aux-Mines afin de coordonner localement les différents dispositifs existants et d'autre part d'agir en accompagnement auprès des habitants mais également auprès de communes La commune de Ste Marie aux Mines nous facture l'équivalent de 40% de son salaire.
- Il est proposé, dans le cadre du partenariat avec la Gendarmerie, d'engager un projet permettant de renforcer le territoire intercommunal dans le domaine de la sécurité. Dans un premier temps, il s'agirait de réaliser un diagnostic sécurité afin de configurer un dispositif de vidéo protection adapté aux enjeux locaux. (coût en cours de chiffrage). Par ailleurs, la mise en place d'une police intercommunale sera étudiée.
- La mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé nécessitera de mobiliser le financement pour une première tranche de travaux évalué à 80 000 € TTC courant 2017. (Pour mémoire les premières estimations établies dans le cadre du diagnostic chiffré le montant total des travaux à environ 450 000 €. Ces travaux devront être réalisés au 31/12/2020)
- Dans l'objectif de faciliter la mobilité des habitants à l'échelle du territoire intercommunal, il est proposé de mener une étude « Transport » afin d'une part d'optimiser les moyens (communaux et intercommunaux) déjà mobilisés et d'autre part de garantir le bon positionnement du territoire dans le cadre du Plan Global de Déplacement défini à l'échelle du SCOT. Le coût de cette étude est arrêté à 5 000 € HT sur l'exercice 2017.
- La rénovation du matériel optique, réduction du nombre de prises raccordables par poche nécessitant une inscription de 246 000 € TTC.
- Des travaux d'entretien des équipements sportifs devront être réalisés afin de garantir la sécurité des usagers. A ce titre la fosse de la salle de gymnastique a été refaite courant 2016. La piste d'athlétisme sera refaite entièrement avec un dispositif d'éclairage adapté avec une inscription budgétaire en 2017 de 150 000 € TTC.

### ➤ **Au titre de la Formation et de l'apprentissage**

- La Communauté de communes a engagé des travaux de réhabilitation du bâtiment situé au 76/78 rue Wilson à Sainte Marie aux Mines. Cette réhabilitation est réalisée dans l'objectif de pouvoir y implanter une activité de bijouterie/joaillerie complémentaire au centre de formation situé dans les locaux Edler Lepavec. (coût acquisition + travaux 1 302 900 €, subventions à percevoir de 855 600 €).

➤ **Au titre de l'action économique**

- Le bâtiment « Porte d'Alsace » doit faire l'objet d'un entretien important de la toiture (coût estimatif environ 12 000 €).
- La dépollution et la démolition du site MISM nécessite une inscription budgétaire sur 2017 d'une somme de 558 329 € HT pour les dépenses et une subvention à percevoir de 394 000 €.

➤ **Au titre du Tourisme**

- En sa qualité d'actionnaire de la SPL EVA, la Communauté de communes apportera son soutien à hauteur de 70 000 € au titre de l'organisation du Carrefour Européen du Patchwork à l'échelle intercommunale.
- L'espace libéré suite à la liquidation de la Maison de Pays, offre la possibilité pour l'Office de tourisme de trouver un local plus adapté à la réalisation de ses missions. En effet situé en entrée de ville le bâtiment est rapidement identifiable et d'accès facile en voiture. Il est donc proposé que l'Office du Tourisme soit transféré dans ces bâtiments qui par ailleurs pourront accueillir les personnes intéressées par l'exploitation des archives textiles. Le coût d'acquisition des locaux s'élève à 120 000 € et l'aménagement 120 000 €, soit un coût total de 240 000 €.
- Le fonctionnement des Clés du Val d'Argent -CIAP est finalisé. La CCVA est en cours de réflexion sur l'installation de l'ASEPAM au rez-de-chaussée, ainsi que du déménagement du centre de formation aux étages du bâtiment.
- Un bâtiment d'accueil sur le site des Bagenelles est inscrit au budget 2017 à hauteur de 290 000 € HT, ainsi qu'une subvention à percevoir de 47 445 €, soit un coût total de 242 555€.

➤ **Au titre de l'Energie Positive**

- La CCVA a adhéré à l'appel à projet de l'ADAC (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte). La création d'une station hydrogène avec un cofinancement des Tournesols, permettant l'acquisition de véhicules par la CCVA et les Communes, nécessite une inscription de 210 000 € TTC. Nous sommes dans l'attente d'une notification de subvention de 113 750 €.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**PREND** acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

**Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)**

- Monsieur le Président Claude ABEL rappelle que l'étude menée par KPMG préconise fortement de trouver une marge de manœuvre de 200 000 € /an : il y aura lieu de mettre en place quelque chose de durable. Monsieur le Président cite les axes proposés par KPMG.
- Monsieur Denis PETIT indique qu'il est prêt à faire des propositions et invite le Président et les maires à une prochaine rencontre pour en parler.
- Par ailleurs, Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique qu'un rapprochement est en cours entre la médiathèque et le Centre Socio-Culturel, rapprochement qui devrait permettre de réaliser quelques économies.
- Suite à des questions de Monsieur Denis PETIT, le Président donne des précisions sur les subventions versées à Tellure et à l'Office du Tourisme et ajoute que le transport interurbain reste encore à discuter : pour l'instant le budget 2017 prévoit le paiement à un prestataire extérieur.
- Monsieur Claude SCHMITT estime qu'il faudra réduire la voilure pour le transport et faire participer plus les utilisateurs. Il indique que si les délégués ne parviennent pas à se mettre d'accord, la Communauté de Communes du Val d'Argent ira vers sa propre mort ou vers la commune nouvelle et les compteurs seront mis à zéro.

- Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique que la question est de savoir comment on y va : attend-on d'y être forcés ?
- Monsieur Philippe JAEGI indique qu'il faudrait faire la promotion de la vallée, via le CAHR, afin de faire venir des entreprises.
- Monsieur le Président répond qu'une convention avec l'ADIRA sera proposée au prochain Conseil Communautaire.

## Administration Générale – Finances

### Finances

#### **233/2017 Attributions de compensation 2017 : versement d'un acompte de 50%**

Par délibération N°145/2016 en date du 31/03/2016, le Conseil de communauté fixait la répartition du montant des attributions de compensation (AC) de la façon suivante :

Lièpvre : 840 987,00 €  
 Rombach-le Franc : 25 851,00 €  
 Sainte Croix aux Mines : 206 903,00 €  
 Sainte Marie aux Mines : 601 862,00 €  
 TOTAL : 1 675 603 €

Considérant qu'à ce jour le montant des AC pour 2017 n'est pas encore établi

#### **Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,**

**DECIDE** de verser d'ores et déjà aux communes un acompte représentant 50% des AC 2016, à savoir pour:

Lièpvre un montant de : 420.493,50 €  
 Rombach-le Franc un montant de : 12.925,50 €  
 Sainte Croix aux Mines un montant de : 103.451,50 €  
 Sainte Marie aux Mines un montant de : 300.931,00 €  
 TOTAL : 837 801,50€

**DECIDE** d'engager une réflexion en vue de la répartition des AC 2017.

**Décision adoptée par 13 voix pour, 2 abstentions (M. Pierrot Hestin et Mme Claudine Egermann) et 2 contre (Mrs Denis Petit et Pascal Feil)**

Administration générale

**234 /2017 Adhésion au groupement de commandes portant sur l'achat de papier recyclé de reprographie**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte impose aux collectivités publiques une part grandissante de papier recyclé dans leurs achats de papier (25% minimum en 2017 à 40% minimum en 2020).

Afin de rationaliser cette acquisition, le SMICTOM d'Alsace Centrale propose aux collectivités de son territoire l'adhésion à un groupement de commandes.

L'intérêt de cette démarche est de quatre ordres :

- Intérêt économique : faire bénéficier l'ensemble des collectivités intéressées de prix plus intéressants ;
- Intérêt fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition du papier recyclé ;
- Intérêt environnemental : encourager l'utilisation de produits écoresponsables ;
- Intérêt communautaire : se grouper autour d'un projet structurant et solidaire dans une optique partenariale.

Chaque collectivité intéressée a exprimé des besoins en termes de quantité, de blancheur et de qualité afin de pouvoir passer un appel d'offres conforme aux attentes de chacune. Ces données n'ont qu'une valeur indicative et ne sont en aucun cas un impératif de commande.

L'ensemble des frais de publication du marché seront pris en charge par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

Une fois le marché en place, chaque collectivité sera libre de commander, quand elle veut, les références proposées et les quantités qu'elle souhaite via un site web dédié, sera livrée chez elle sans frais de port et sera facturée directement. Seul le papier recyclé est concerné par ce marché : si nécessaire, la collectivité reste libre d'acheter du papier non recyclé où elle le souhaite. La durée du marché est de 12 mois, renouvelable le cas échéant 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APPROUVE** cette adhésion

**DONNE MANDAT** au Président pour signer la convention dudit groupement.

**Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)**

**Finances**

**235 / 2017    Smictom : prise en charge des frais concernant les gens du voyage**

Par courrier du 13 décembre 2016 M. le Président du Smictom propose que le Smictom prenne en charge la totalité des frais de collecte et de traitement des déchets des gens du voyage en contrepartie de la diminution des frais de facturation actuellement payés par le Smictom à hauteur de 0,80€ par facture.

La proposition serait de diminuer la participation du SMICTOM à 0,60€ par facture.

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,**

**ACCEPTE** la proposition citée ci-dessus, à savoir la diminution de 0,20€ (par facture) de la participation du Smictom pour les frais de traitement en contrepartie de la prise en charge intégrale par le Smictom des dépenses provoquées par la collecte et le traitement des déchets produits par les gens du voyage.

**Décision adoptée à l'unanimité (17 voix pour)**

**Finances**

**236/2017    Indemnité de conseil du Trésorier**

Suite au changement de comptable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Communautaire doit prendre une nouvelle délibération quant au versement de l'indemnité de conseil.

Il est donc proposé d'accorder cette indemnité de conseil à Monsieur Christophe SAETTEL, Trésorier, à raison de 100 % du taux fixé par l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 modifié avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

**DECIDE** de demander le concours du Trésorier pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel précité et sera attribuée à M. Christophe SAETTEL, Trésorier.

**Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)**

Finances

**237/2017 Prise en charge des frais de déplacement d'un Conseiller  
Communautaire**

M. le Maire expose :

Monsieur Paul DROUILLON, Conseiller Communautaire, se rendra à Paris le 4 Avril pour participer à la première réunion du groupe de travail « Territoires » de l'AFHYPAC.

Je vous propose que les frais inhérents à ce déplacement (train plus véhicule) soient pris en charge par la CCVA.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de rembourser les frais de déplacement (train et véhicule Ste-Marie-aux-Mines/Sélestat AR) à M. Paul DROUILLON, Conseiller Municipal délégué, à l'occasion de son déplacement à Paris le 4 Avril 2017.

**DECIDE** que le remboursement sera établi sur la base des frais réels (train) et selon l'arrêté ministériel du 26 août 2008 modifiant l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques (véhicule).

**Délibération adoptée à l'unanimité (17 voix pour)**

**POINTS DIVERS**

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22H15.

**Le Secrétaire de séance,**

**Le Président,**

**Jean-Marc VALENTIN**

**Claude ABEL**